



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

2022 - 1365

Délégation de fonctions à Monsieur Mathieu BERTHAUD, 2^{ème} adjoint, en charge du logement, du cœur de ville et de l'occupation du domaine public

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°20.25.05.04 du 25 mai 2020 dans laquelle M. Mathieu BERTHAUD a été désigné en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Mathieu BERTHAUD, 2^{ème} adjoint, en charge du logement, du cœur de ville et de l'occupation du domaine public, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Logement,
- Cœur de Ville : habitat, aménagement, stationnement,
- Autorisations d'occupation du domaine public à caractère associatif ou commercial.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2020-0449 du 29 mai 2020.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de DOLE,
- * Trésorerie municipale du Grand Dole,
- * Monsieur Mathieu BERTHAUD,
- * Services concernés.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à DOLE, le 26/09/2022
Le Maire,
Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20220926-AR2022-1365-A1
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022